



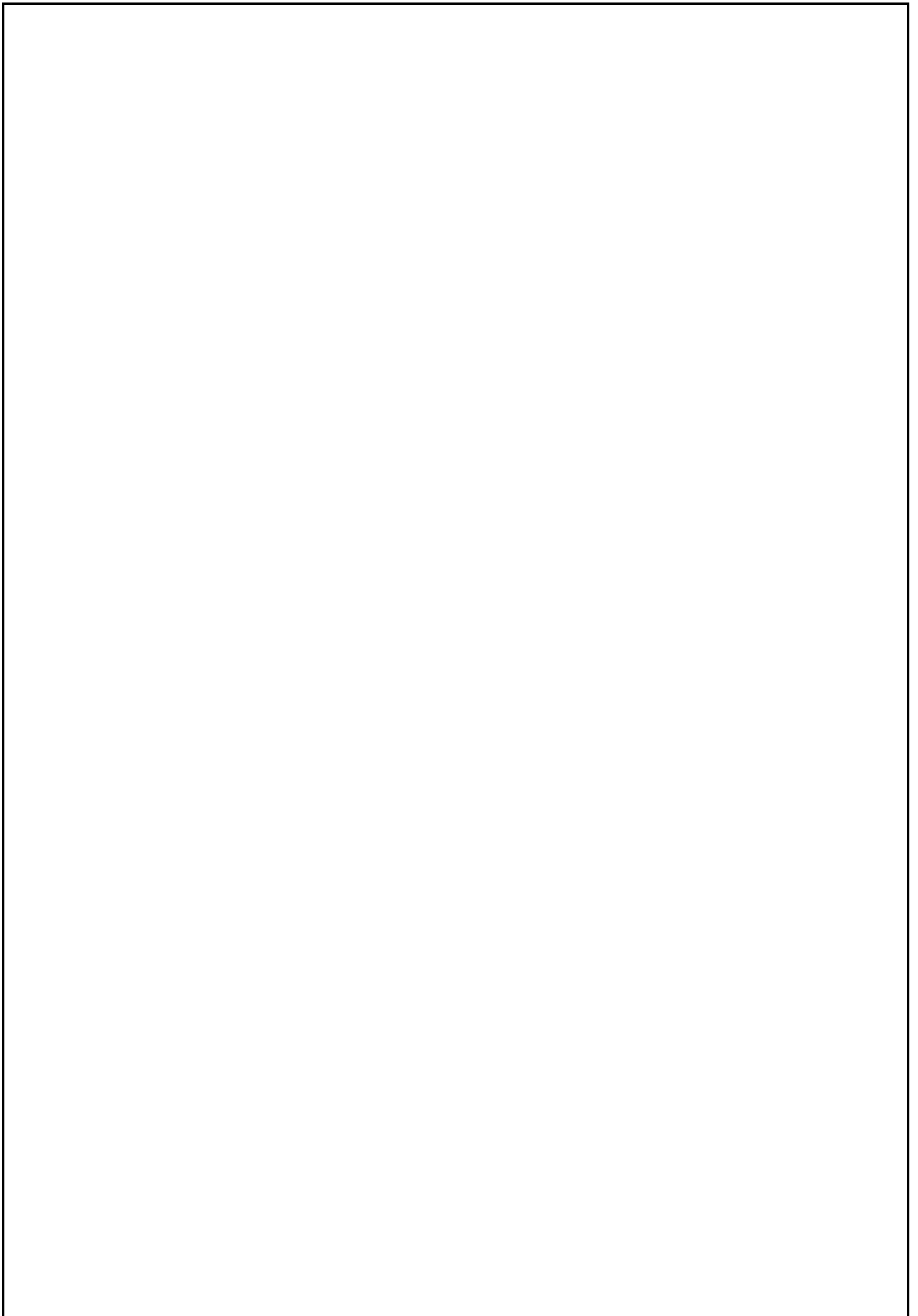
CPAS

OCMW

Gemeente Oudergem

Commune d'Auderghem

Brochure d'information





Le CPAS d'Auderghem a pour mission de délivrer de l'aide sociale à toute personne habitant Auderghem afin de permettre à chacun de « mener une vie conforme à la dignité humaine ».

L'aide sociale a pour but de permettre à chacun de « mener une vie conforme à la dignité humaine ».

L'aide sociale dispensée peut prendre de multiples formes : sociale, financière, médicale, socioprofessionnelle, culturelle...

Le CPAS offre également d'autres services à tout habitant d'Auderghem tels que l'accès à un service d'aide juridique, service de médiation de dettes, aide à l'emploi, de l'aide à domicile, le placement en maison de repos,

Cette brochure a pour but de vous montrer en quoi le CPAS peut vous aider et comment prendre contact avec nos services.

Nos équipes sont là pour vous aider et sont tenues au secret professionnel, n'hésitez pas à nous contacter.



Pendant la durée du Covid-19 il faut téléphoner aux numéros indiqués dans la brochure pour connaître les heures de permanence.

Table des matières

Besoin d'aide, manque de ressources, à qui m'adresser ?	1
Aide sociale, financière	1
Insertion socioprofessionnelle.....	2
Santé	3
L'assistance juridique.....	4
Le service guidance budgétaire – médiation de dettes –	5
Participation socio-culturelle.....	6
Le service Energie (eau, gaz, électricité, mazout).....	7
Logement.....	8
Accompagnement recherche de logement	8
Adresse de référence	8
Prime d'installation	8
Logement de transit.....	8
Aide à domicile	9
Aide familiale et aide-ménagère.....	9
Repas à domicile	9
Espace rencontres.....	10
Hébergement en maison de repos et de soins	11
Placement en maison de repos et de soins	11
Résidence Reine Fabiola.....	11
Adresses et contact.....	12
Mes notes.....	14

Besoin d'aide, manque de ressources, à qui m'adresser ?

Aide sociale, financière

Vous n'avez plus droit au chômage, vous êtes sans revenu, vous avez des soucis d'argent, les fins de mois sont difficiles, comment payer les frais scolaires de vos enfants ? Comment payer le gaz ?

Pour tout problème de ce type, n'hésitez pas à contacter la permanence sociale du CPAS.

Un(e)assistant(e) social(e) écoutera votre demande et ouvrira, selon votre situation, un dossier de demande d'aide ou vous orientera vers d'autres services du CPAS (service énergie, guidance budgétaire, médiation de dettes, aide aux familles, ..)

Le dossier de demande d'aide comprendra divers éléments tels que vos revenus, la composition de ménage votre situation professionnelle, dans le cadre de cette enquête sociale, une visite à domicile peut être prévue.

Le rapport de l'assistant(e) social(e) sera présenté au Comité Spécial du Service Social qui prendra une décision quant à l'octroi ou un refus de votre demande.

Il vous sera demandé de participer activement à l'élaboration de votre dossier, à l'enquête sociale et de nous signaler tout changement de situation (famille, revenu,..)

L'aide sociale pourra prendre différentes formes :

- Un revenu d'intégration ou une aide sociale équivalente,
- Un complément à votre salaire
- Une avance sur les allocations de chômage, les indemnités mutuelles, la pension, la pension alimentaire,
- Une intervention dans les frais scolaires, les frais de transport,
- Une intervention dans vos frais médicaux (médicaments, hospitalisation..)

Vous pouvez adresser une demande au CPAS d'Auderghem, votre demande sera traitée sur base de votre situation et de l'avis d'un médecin.

Lieu	Téléphone & mail	Horaire de la permanence
Avenue du Paepedelle, 87 1160 Auderghem	02 679 94 10 permanencesociale@cpas-auderghem.brussels	Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h00

Insertion socioprofessionnelle

Une équipe d'assistants sociaux et de psychologues accompagne les personnes aidées par notre centre dans leurs démarches de [ré] insertion socioprofessionnelle. La finalité des actions vise l'intégration durable des bénéficiaires sur le marché de l'emploi au travers de plusieurs objectifs :

- La réalisation d'un bilan socio-professionnel en tenant compte de la motivation personnelle de chaque personne, de ses compétences et de ses possibilités réelles en matière d'insertion ;
- La mise en place d'un PIIS [Projet d'Insertion Individuel Socioprofessionnelle] avec un accompagnement et une évaluation continue du projet ;
- Le développement des compétences sociales et comportementales nécessaire pour toute entrée en formation ou à l'emploi ;
- La possibilité de suivre des formations qualifiantes pour mettre à niveau vos compétences ou les accroître, afin de répondre au mieux à vos ambitions et aux attentes du marché de l'emploi ;
- La signature d'un contrat de travail avec le CPAS et mise à disposition de partenaires extérieurs [contrats de travail dit « article 60 »] qui permettra à la personne d'acquérir une expérience valorisable auprès d'autres employeurs.

L'ensemble des actions est réalisé en entretien individuel et uniquement sur rendez-vous.



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Avenue du Paepedelle, 87 1160 Auderghem	02 679 94 10 isp@cpas-auderghem.brussels	Sur rendez-vous

Santé

Vous avez des difficultés à payer le médecin ou des factures d'hôpital ? Soucis d'inscription à une mutuelle ?

Le CPAS d'Auderghem peut également vous octroyer de l'aide dans le domaine médical. Les assistants sociaux peuvent vous épauler dans vos démarches pour :

- L'affiliation à une mutuelle.
- L'obtention de statuts spécifiques et/ou de remboursements majorés.
- Une intervention dans vos frais médicaux, d'hospitalisation ou de pharmacie.

Vos demandes sont à adresser au service social qui selon votre situation, établira un dossier de demande d'aide. Les démarches sont les mêmes que pour l'aide sociale.

Vous séjournez de manière illégale sur le territoire d'Auderghem mais vous avez besoin d'une aide médicale urgente ?

Vous pouvez adresser une demande au CPAS. Votre demande sera traitée sur base de votre situation et de l'avis d'un médecin. Vous ne recevrez pas directement de l'argent pour vos soins mais vous aurez accès à des soins médicaux (médecin, hôpital, pharmacie).



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Avenue du Paepedelle, 87 1160 Auderghem	02 679 94 10 permanencesociale@cpas-auderghem.brussels	Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h00

L'assistance juridique

Vous ne comprenez pas une lettre d'avocat ou un courrier officiel ?

Vous cherchez un conseil juridique ?

Toute question juridique peut y faire l'objet d'une consultation pour recevoir un avis, un conseil, une information en droit familial, social, fiscal ou autre.

La mission de ce service ne permet pas la représentation en justice.

Le traitement de la demande est anonyme et cette aide est accessible gratuitement.

Garantie locative

Vous voulez louer un bien mais vous n'avez pas assez d'argent pour constituer la garantie, que faire ?

Le CPAS peut vous aider en se portant garant auprès de la banque, qui en informe le propriétaire-bailleur. Pendant toute la durée du bail, vous devez reverser mensuellement une somme d'argent pour reconstituer cette garantie.



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Avenue du Paepedelle, 87 À 1160 Auderghem	02 679 94 10 juridique@cpas-auderghem.brussels	Sur rendez-vous

Le service guidance budgétaire - médiation de dettes.

Les factures s'accumulent, vous ne voyez plus clair ! Comment tout payer ? Qu'est ce qui est réellement repris dans votre contrat d'assurance, de crédit, d'achat ? Vous êtes victime d'une arnaque, que faire ?

Le service guidance budgétaire/médiation de dettes est là pour vous aider à mettre de l'ordre dans vos factures, à faire l'inventaire de vos revenus et de vos dépenses, l'objectif est de vous aider, sur base volontaire, à retrouver un équilibre financier tout en continuant à vivre décemment.

Un(e) assistant(e) social(e) spécialisé(e) vous reçoit et analyse la situation avec vous en toute discrétion.

Si nécessaire, il (elle) vous suivra dans la durée. Si vous le souhaitez, une guidance budgétaire ou plan d'apurement des dettes peut être établi.



<i>Lieu</i> Avenue du Paepedelle, 87 À 1160 Auderghem	<i>Téléphone & mail</i> 02 679 94 10 mdd@cpas-auderghem.brussels	<i>Horaire de la permanence</i> Le jeudi de 9h00 à 11h00
--	--	--

Participation socio-culturelle

Vous avez toujours rêvé de faire du sport ou de participer à un atelier créatif ? Vous aimeriez participer à des sorties culturelles (théâtres, musées, expositions) en groupe ou seul à Bruxelles et ailleurs ?

Adultes ou enfants, bénéficiant d'une aide du CPAS, la coordination culturelle est le service qu'il vous faut ! En effet, nous vous proposons des aides financières individuelles (bourse sport, bourse atelier, ..) distribuons des tickets à prix très avantageux pour le sport et pour la culture (Article 27), mettons en place des ateliers et projets participatifs.



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Avenue du Paepedelle, 87 À 1160 Auderghem	02 679 94 10 socioculturel@cpas-auderghem.brussels	Le mardi de 9h00 à 11h00

Le service Energie (eau, gaz, électricité, mazout)

Le chauffage est cher ! Comment consommer moins ?

Pouvez-vous demander un tarif social pour l'électricité, le gaz ?

Pouvez-vous bénéficier d'une aide au mazout ?

Comment réduire vos factures d'eau ?

Un(e) assistant(e) social(e) vous accueille pour vous fournir des informations, sur la consommation d'électricité, gaz, mazout ou d'eau, sur la manière de négocier un plan de paiement avec le fournisseur, ainsi que la façon de demander une intervention financière du CPAS dans vos factures.



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Avenue du Paepedelle, 87 À 1160 Auderghem	02 679 94 10 energie@cpas-auderghem.brussels	Le jeudi de 9h00 à 11h00

Logement

Accompagnement recherche de logement

Vous cherchez un logement, vous ne trouvez pas facilement, vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Le CPAS peut vous aider dans les démarches à effectuer. Il vous accompagnera dans votre recherche. N'hésitez pas à en parler à l'assistant social qui suit votre dossier.

Adresse de référence

Vous êtes sans domicile fixe, comment recevoir votre courrier ou conserver vos avantages sociaux ?

Le CPAS peut jouer ce rôle, et donc réceptionner le courrier pour vous (si vous entrez dans les conditions). Vous serez tenus de venir chercher votre courrier au minimum une fois par trimestre. L'adresse de référence permet d'avoir ou de conserver des avantages sociaux tels que les allocations de chômage, les allocations familiales, la mutuelle.

Prime d'installation

Vous êtes sans abri et vous avez trouvé un logement, le CPAS peut-il vous aider à l'équiper ?

La prime d'installation est une somme d'argent qui doit vous permettre de quitter cette situation, en vous aidant à aménager et équiper votre logement (achat de mobilier, frais de raccordement,...) Vous ne pouvez bénéficier qu'une seule fois de cette prime d'installation.

Logement de transit

Vous êtes temporairement sans logement et vous ne savez pas où aller ?

Le CPAS d'Auderghem dispose de 4 logements de transit qui peuvent être mis à disposition des Auderghemois qui rencontrent une situation de crise en matière de logement (maximum 3 mois) Une demande d'aide doit être introduite au Service social pour vérifier si vous entrez dans les conditions.

Durant l'occupation d'un logement de transit, vous serez socialement accompagné dans les différents domaines de la vie (scolarité, santé, ..) et également dans la recherche d'une nouvelle solution de logement.

<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Avenue du Paepedelle, 87 1160 Auderghem	02 679 94 10 logement@cpas-auderghem.brussels	Le lundi de 9h00 à 11h00

Aide à domicile

Temporairement (accident, hospitalisation, seule avec des enfants..) ou de manière permanente, vous n'arrivez plus à entretenir votre logement ou à faire vos courses ?

Vous avez des difficultés pour préparer vos repas, vous déplacer ou gérer vos papiers ? La solitude vous pèse ?

Un(e) assistant(e) social(e) spécialisé(e) vous contactera pour évaluer votre situation sociale et vos besoins. Différentes aides peuvent vous être proposées :

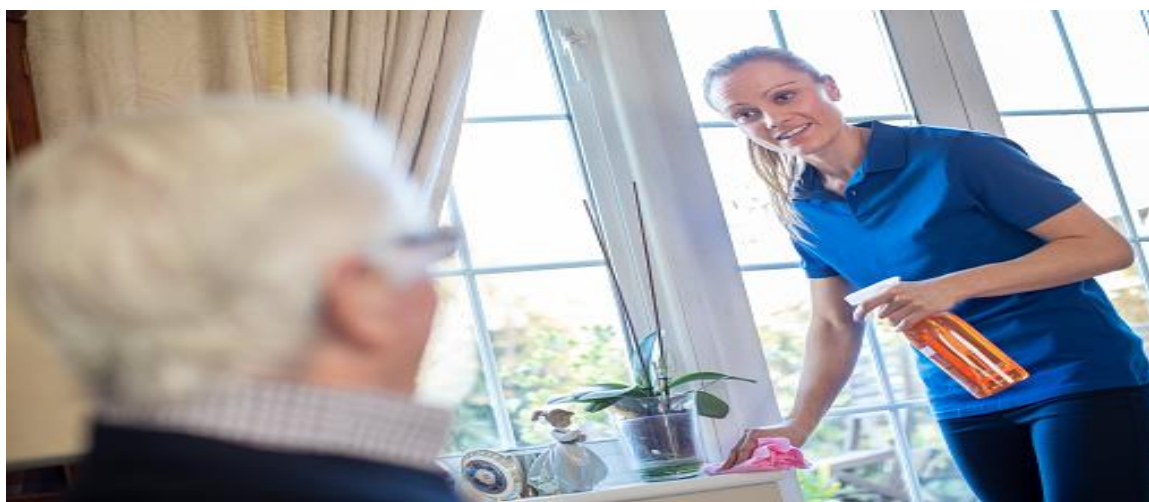
Aide familiale et aide-ménagère

Un(e) aide familial(e) et/ou ménagère peut aider dans les actes du quotidien qui soient devenus difficiles comme l'hygiène, s'habiller, faire le ménage, le repas, les courses, des démarches administratives, accompagner lors de déplacements administratifs ou chez le médecin,

Repas à domicile

Il est également possible de bénéficier de repas chauds livrés à domicile à prix modéré.

Pour toute demande, veuillez-vous adresser au service d'aide à domicile.



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Chaussée de Wavre 1326 1160 Auderghem	servicesdaideadomicile@cpas-auderghem.brussels 02 435 26 04 02 435 26 06	Tous les jours de 8h30 à 12h00

Espaces rencontres

La salle des Paradisiens et la salle de La Houlette vous accueillent du lundi au vendredi pour y prendre un repas en toute convivialité entre 12 h et 13h30.

C'est également un lieu de d'activités sociales et culturelles durant les après-midis avec la présence des initiatives associatives.

Le lundi aux Paradisiens et le mercredi à la Houlette une activité BABELKOT est organisée de 14h à 16h30 pour offrir un espace de rencontre autour d'une collation.

Informations pratiques :

Réservation par téléphone au 02/435 26 06 ou 02/435 26 06 entre 8h et 12 h.

Le prix du repas est de 6 euros (facturation en fin de mois, en cas de difficulté financière un(e) assistant(e)social(e) est disponible).



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
<u>Les Paradisiens</u> : Chaussée de Wavre 1326	servicesdaideadomicile@cpas-auderghem.brussels	Tous les jours de 8h30 à 12h00
<u>La Houlette</u> : Avenue de la Houlette, 95 1160 Auderghem	02 435 26 04 02 435 26 06	

Hébergement en maison de repos et de soins

Vous cherchez une maison de repos et de soins pour vous ou pour un proche, où aller ? Qui contacter ?

Placement en maison de repos et de soins

Vous ou un de vos proches souhaite entrer en maison de repos ou ne peut plus rester chez lui et nécessite des soins constants mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Un(e) assistant(e) social(e) répondra aux questions que vous vous posez pour préparer un placement le plus adapté.

Résidence Reine Fabiola

Le CPAS d'Auderghem a une maison de repos et de soins qui comprend 74 lits dont 25 lits Maison de Repos Soins (MRS).



<i>Lieu</i>	<i>Téléphone & mail</i>	<i>Horaire de la permanence</i>
Av J-B Vannypen 12 1160 Auderghem	02 675 40 76 accueil@rrf-auderghem.brussels	Sur rendez-vous.

Adresses et contact

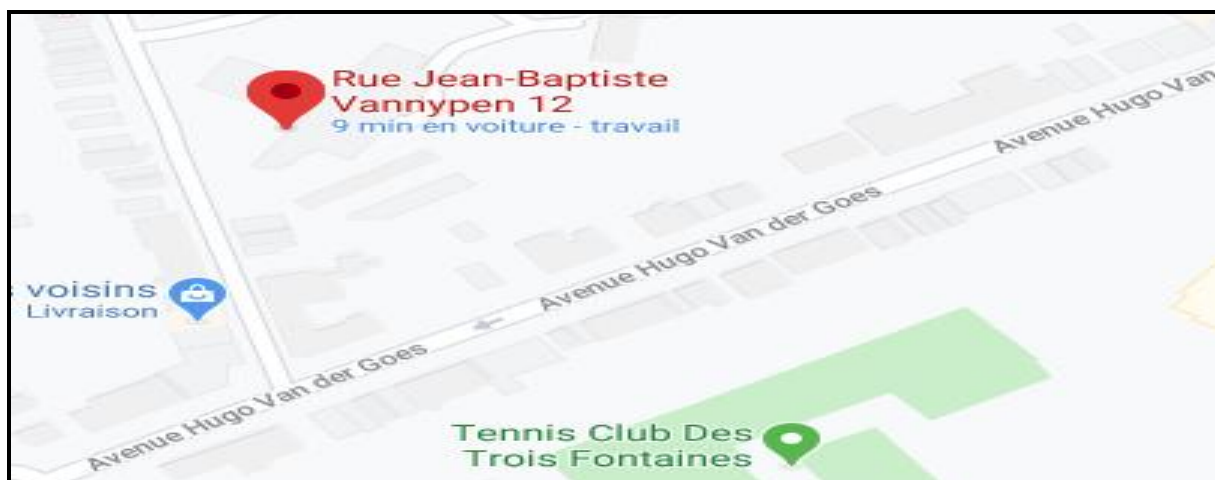
**Siège du CPAS d'Auderghem : Avenue du Paepedelle 87, 1160 Auderghem
Téléphone : 02 679 94 10 - Bus 34 - Métro Hankar**



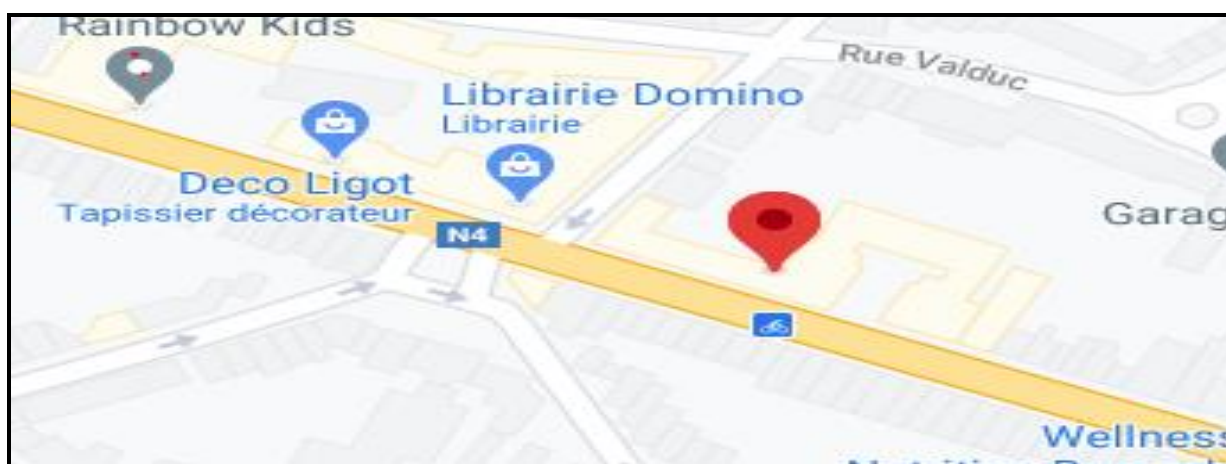
**Service d'aide à domicile : Chaussée de Wavre, 1326, 1160 Auderghem
Téléphone : 02 435 26 04 – 02 435 26 06 - Bus 34 - Métro Hankar**



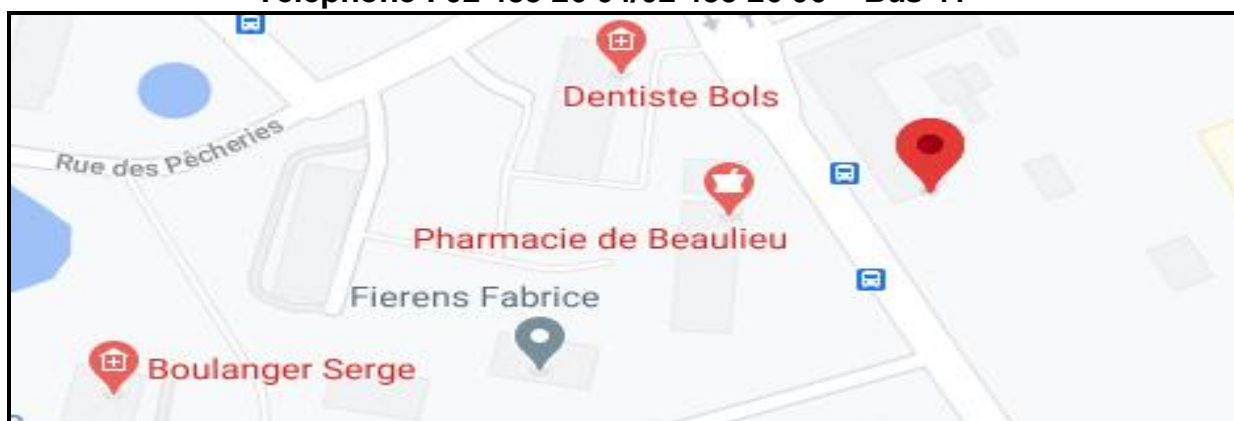
Résidence Reine Fabiola : Avenue J-B Vannypen, 12 - 1160 Auderghem
Téléphone : 02 675 40 76 - Bus 34 - Métro Herman-Debroux



Salle des Paradisiens : Chaussée de Wavre, 1336 – 1160 Auderghem
Téléphone : 02 435 26 04 – Bus 34 – Métro Hankar

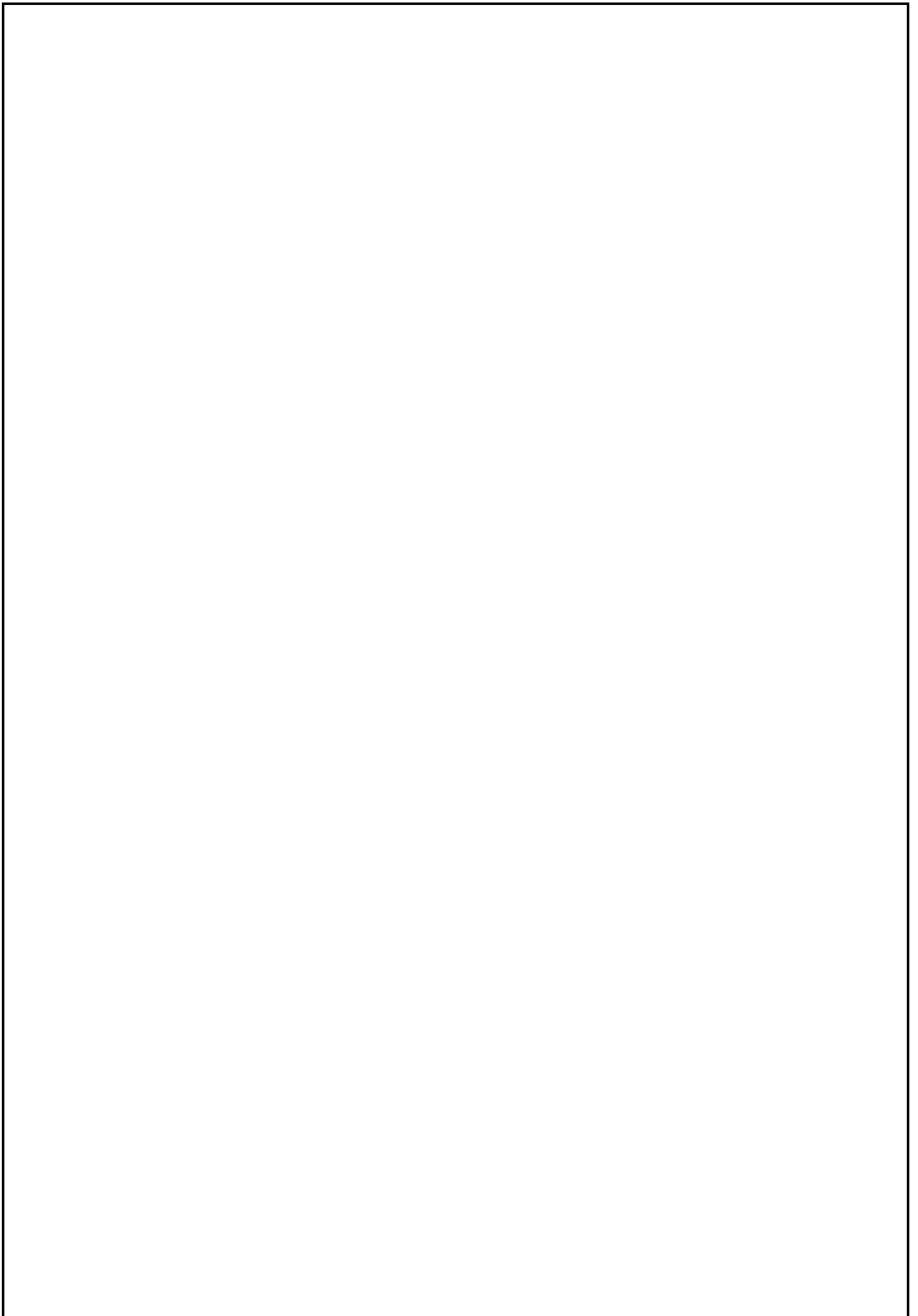


Salle de La Houlette : Avenue de La Houlette, 95 – 1160 Auderghem
Téléphone : 02 435 26 04/02 435 26 06 – Bus 41



Mes notes

A large rectangular box containing 25 horizontal dotted lines for writing notes.



2021

Editeur responsable: Jean-Claude VITOUX,
Président du Conseil de l'Action sociale
CPAS d'Auderghem - Avenue du Paepedelle, 87 | 1160 Oudergem